

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BONAVENTURE
VILLE DE NEW RICHMOND**

**Règlement 988-15 modifiant le Règlement 926-13
relatif au plan d'urbanisme**

Attendu que le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un plan d'urbanisme et le modifier suivant les dispositions de ladite loi;

Attendu que le Conseil a déterminé de nouvelles orientations en matière d'aménagement du territoire et à l'intention de modifier les grandes affectations urbaines afin de créer des espaces supplémentaires pour accueillir de nouvelles industries ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Jean Cormier lors de la séance de ce Conseil tenue le 14 septembre 2015.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc et résolu par les conseillers qu'un règlement portant le numéro 988-15 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Titre

Le présent règlement portera le titre de « Règlement 988-15 modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme.

Article 2

Objet

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement relatif au Plan d'urbanisme afin de modifier les grandes affectations urbaines, particulièrement dans le secteur industriel.

Article 3

Affectation des sols

La carte des grandes affectations du sol et densités d'occupation, qui fait partie intégrante du Plan d'urbanisme est modifiée comme suit :

- Remplacement d'une partie de terrain bornant la rue Industrielle faisant partie de l'affectation « récréatif de loisir touristique et villégiature », compris dans le territoire sous l'appellation Programme particulier d'urbanisme 2 (P.P.U. 2) par l'affectation à dominance industrielle uniquement.

Cette modification est illustrée à l'Annexe A (partie blanche), pour faire partie intégrante du présent règlement.

Article 4

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et adopté à New Richmond,
Ce 7^e jour de décembre 2015

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire